

dodis.ch/56125

Entretien du Président de la Confédération Koller et des Conseillers fédéraux Felber, Delamuraz, Ogi et Villiger avec le Président du Conseil des ministres italien Andreotti le 14 mai 1990¹

VISITE OFFICIELLE EN SUISSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ITALIEN M. GIULIO ANDREOTTI LES 14 ET 15 MAI 1990

Berne, 21 mai 1990

Il s'agissait de la première visite en Suisse d'un Président du Conseil italien.² Celle-ci se plaçait dans la perspective de l'accession de l'Italie à la présidence du Conseil de la CE, et de la Suisse à celle de l'AELE.

Les entretiens officiels entre délégations suisse et italienne se sont déroulés le lundi 14 mai à l'issue d'un déjeuner commun.

Du côté italien, le Président du Conseil des Ministres Andreotti était à la tête de la délégation italienne, rejoint au cours des entretiens par son Ministre des affaires étrangères, M. de Michelis, et assisté du sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. Vitalone, et du Secrétaire général du MAE, M. Bottai.

Du côté suisse, le Président de la Confédération, M. Koller, conduisait la délégation suisse avec, à ses côtés, les Conseillers fédéraux Felber, Delamuraz, Ogi et Villiger.

Les discussions portèrent d'une part sur les relations CE/AELE et la négociation de l'EEE, et d'autre part sur les rapports Est-Ouest dans la perspective de la «nouvelle architecture européenne».

CE/AELE

La partie italienne a fait valoir que:

- La CE n'est pas une forteresse.

1 CH-BAR#E2010A#1999/250#386* (A.22.14.07.03). Cette notice, très probablement rédigée par Jean-François Kammer, responsable des relations avec l'Italie auprès de la Division politique I du DFAE, est extraite du télex hebdomadaire 21/90 du 21 mai 1990, dodis.ch/55120, point 1.

2 En effet, malgré la fréquence des visites bilatérales entre les deux pays, et à l'exception de la visite de Mariano Rumor en 1975, qui est un ex-Président du Conseil, cf. dodis.ch/37755, aucun Président du Conseil des ministres en activité n'est auparavant venu en visite en Suisse.



- Si l'union des deux Allemagnes peut modifier quelque peu l'équilibre européen et créer certains problèmes, elle doit renforcer en fin de compte la CE. Il est certain que les problèmes qui surgiront sont de nature à être résolus dans le cadre de la CE et de la CSCE.
 - La négociation en vue de l'EEE doit être fondée sur une *conviction politique*. Il faut qu'un résultat puisse être satisfaisant pour les deux parties. Dans la négociation, il conviendra de privilégier les points de convergence pour développer un modèle de coopération. À noter dans ce cadre que les disparités entre certains pays à l'intérieur de la CE sont parfois plus grandes qu'entre certains pays de la CE et de l'AELE.
 - L'Italie veut aider la Commission à avoir un mandat plus précis dans lequel soit contenue la volonté d'arriver à une solution.
 - Sur le chapitre des *exceptions*, il faudra faire preuve de souplesse des deux côtés. L'Italie essaiera de convaincre ses collègues de la CE d'être disponibles à la discussion.
 - Dans le domaine des transports, le projet de développement combiné du trafic rail-route est *logique*. Il convient de favoriser les importants projets que la Suisse développera à long terme. Entretemps, il faut chercher des compromis pour éviter des crises.³
- Sur le même sujet, la partie suisse a fait valoir que:
- L'EEE est une grande chance pour la Suisse, en même temps qu'un défi, puisqu'il faudra faire approuver un accord par le peuple.
 - Les pourparlers exploratoires ont été positifs puisqu'ils ont permis l'unification des points de vue de l'AELE, ainsi que l'identification de l'acquis communautaire.
 - les pays de l'AELE ne peuvent accepter tout l'acquis communautaire en un laps de temps extrêmement bref. Ils ont entretemps restreint de manière importante le catalogue des exceptions.
 - Il est juste de dire que l'accord EEE est lié à une volonté politique. Il y a de la part des pays AELE la volonté de construire l'Europe et de sauvegarder en même temps les traditions respectives. En ce sens, l'AELE n'est pas destinée à devenir une mini-communauté.
 - Du point de vue institutionnel, il reste à trouver une solution au problème du «decision shap-ing» et du «decision making». S'il n'est pas question d'interférer dans le processus communautaire, il faut y trouver une place afin que l'accord EEE ne soit pas un accord de satellisation.
 - Il existe une relation entre la possibilité de co-décision et la liste des exceptions qui seront soulevées dans le cadre de la négociation EEE.⁴
 - Le Conseil fédéral n'a jamais exclu formellement à terme le principe d'une adhésion à la CE.⁵
 - L'Europe se construit aussi par les transports. À cet égard, la Suisse doit plaider pour le transport combiné, car elle tient à continuer d'assurer son rôle de pays de transit, tout en devant respecter l'environnement.⁶ En 1994, l'offre de transit ferroviaire sera triplée au Lötschberg, où un nouveau tunnel de base sera inauguré en 2000. En 2010, un nouveau tunnel de base sera opérationnel au Gothard.⁷

3 Cf. à ce propos la notice préparée par Gérard Chappuis, Chef de la Section des organisations internationales à l'Office fédéral des transports (OFT) du DFTCE, à l'attention du Chef du Département, le Conseiller fédéral Adolf Ogi, pour son entretien avec le Ministre italien des transports Carlo Bernini en novembre 1989, dodis.ch/56250. Cf. également la notice préparée par l'OFT pour la visite du président du Conseil italien Giulio Andreotti, dodis.ch/55595.

4 Pour les négociations entre l'AELE et la CE, cf. DDS 1990, doc. 8, dodis.ch/54934; doc. 16, dodis.ch/54605; le *télex hebdomadaire* 15/90 du 9 avril 1990, dodis.ch/55114, point 1, et dodis.ch/55260.

5 Cf. DDS 1990, doc. 42, dodis.ch/56411, et le PVCF N° 278 du 14 février 1990, dodis.ch/55203, en particulier le chapitre V: Les alternatives à un traité EEE.

6 Cf. DDS 1990, doc. 49, dodis.ch/56241. Cf. également le *procès-verbal de la séance de la Commission des affaires étrangères du Conseil des États* du 15 février 1990, dodis.ch/56114, en particulier le point 4 des Divers (*procès-verbal particulier* 2): Développements récents du processus d'intégration européenne, pp. 37–39.

7 Cf. à ce propos la *présentation de la politique des transports du Conseil fédéral pour la réunion des ministres*



Réception du Président du Conseil des ministres italien Giulio Andreotti le 14 mai 1990 à Berne par (depuis la gauche) le Président de la Confédération Arnold Koller et les Conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz, René Felber et Adolf Ogi, dodis.ch/57289 (CH-SNM LM-179745.14).

Relations Est-Ouest

La CE, et par là bien sûr aussi l'Italie, estime avoir été un élément moteur dans l'émergence d'une Europe nouvelle.

L'Italie tient à ce que l'engagement accru en faveur des pays de l'Est ne relègue pas à l'arrière plan la nécessaire coopération Nord-Sud. L'Italie donne une grande importance au développement de la CSCE, et se félicite d'y avoir activement collaboré avec la Suisse. De même le Conseil de l'Europe devrait à la lumière des évolutions récentes reprendre une place affirmée dans la concertation Est-Ouest et s'ouvrir aux pays de l'Est.⁸

L'Italie est très intéressée au succès de la nouvelle donne politique à l'Est. Ceci lui fait souhaiter le succès politique de M. Gorbatchev dont les adversaires sont, selon le mot de M. Andreotti, non des personnes physiques mais la multitude des problèmes.

Dans les différents pays de l'Est, il faut chercher à faire baisser la tension issue des problèmes des nationalités, et s'atteler à la mise sur pied de projets de coopération dans le domaine économique et commercial, à un moment où l'ancien système est moribond, et où le nouveau n'existe pas encore.⁹

Pour ce qui touche la CSCE, la participation des États-Unis et du Canada doit être considérée comme un acquis et un succès pour l'institution. Il ne faut rien négliger pour que le calendrier

de l'environnement de l'AELE en avril 1990, dodis.ch/56243.

8 Pour l'évaluation suisse du rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle architecture européenne, cf. dodis.ch/56047.

9 Pour le processus de réforme en Europe de l'Est, cf. la compilation dodis.ch/C1729 et pour l'aide suisse à l'Europe de l'Est, cf. DDS 1990, doc. 12, dodis.ch/56158.

des négociations au sein de la CSCE continue de progresser.¹⁰ En ce qui concerne le désarmement conventionnel des pays de l'Est toutefois, il n'est peut-être pas dans notre intérêt de souhaiter que l'aboutissement soit trop rapide, car le retour de très nombreux soldats soviétiques dans leur pays ne manquera pas d'y provoquer des difficultés supplémentaires.¹¹

La partie suisse a souligné que:

- Il faut faire preuve de retenue devant certaines évolutions en Europe de l'Est (pays baltes) en raison notamment de la gravité des problèmes politiques en URSS même.¹²
- La situation économique en Europe de l'Est est préoccupante dans la mesure où les garanties sociales qui disparaissent devraient faire place à l'inflation et au chômage.¹³
- Il faut éviter de transformer la CSCE en une grande organisation internationale. Elle doit être dotée tout au plus de petits secrétariats permanents spécifiques, le Conseil de l'Europe devant par ailleurs être disponible pour exécuter des tâches définies par la CSCE.
- La commission de Venise pour la démocratie par le droit est une excellente initiative à laquelle la Suisse se rallie, et qui lui rappelle son initiative pour le règlement pacifique des différends, qui sera reprise à Malte l'année prochaine.¹⁴
- Les potentiels militaires en Europe restent importants. Comme pays neutre, la Suisse pense que l'OTAN reste un facteur de stabilité en Europe. Celle-ci dépendra également de l'évolution en Allemagne qui doit être incluse dans un système de sécurité européen.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales ne furent que brièvement évoquées dans certains de ses aspects. Le CF Ogi exposa le point de vue suisse sur le ferroutage et remit trois aide-mémoire sur les transports routiers entre les deux pays, les fréquences radio-TV, et les relations aéronautiques¹⁵, tandis que le CF Villiger insista sur l'importance dans le cadre de notre défense aérienne, de pouvoir continuer à entraîner nos pilotes militaires sur la base navale de Decimomannu, en remettant également un aide-mémoire¹⁶ sur ce sujet.

La visite de M. Andreotti se poursuivit le mardi 15 mai au Tessin où il assista, en compagnie de Président de la Confédération et des CF Felber et Cotti, à l'ouverture de la Consulta italo-suisse sur les questions culturelles, procéda à la signature d'un accord de coproduction cinématographique, et fit un exposé sur l'Europe au Palais des congrès.

La visite se termina le même soir à Zurich où M. Andreotti était l'hôte de la chambre de Commerce.

10 *Pour la position de la Suisse sur les différentes questions liées à la CSCE, cf. DDS 1990, doc. 34, dodis.ch/56205.*

11 *Cf. la compilation thématique Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, dodis.ch/T1844.*

12 *Pour l'attitude de la Suisse vis-à-vis de l'URSS, cf. DDS 1990, doc. 58, dodis.ch/55430, et par rapport aux pays baltes, cf. DDS 1990, doc. 61, dodis.ch/54526.*

13 *Pour l'évaluation suisse de la Situation économique et financière des pays de l'Europe de l'Est, cf. dodis.ch/56413.*

14 *Pour la réunion d'experts de la CSCE à La Vallette du 15 janvier au 8 février 1991, cf. la compilation dodis.ch/C1819.*

15 *Cf. respectivement dodis.ch/56256, dodis.ch/56471 et dodis.ch/56470.*

16 *L'aide-mémoire n'a pas été retrouvé. Sur cette question, cf. la lettre du 4 avril 1990 de l'attaché militaire de la Suisse à Rome, Eugène Scherrer, au Commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions, Werner Jung, dodis.ch/56963.*